COMMUNE de ROYAUMEIX SERVICE DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du MUNICIPAL

CONSEIL



N°2017-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU

Date Conseil Municipal	20/02/2017	Nombres de Membres		
Date de la convocation	20/02/2017	Afférant au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	28/02/2017	09	10	8
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le				28/02/2017
			Et publication	28/02/2017

<u>Présents</u>	Absent(s)
FLABAT Patrick, GENIN Francis	MOMPEURT Adeline
DEGROOTE Thierry, COLLIGNON Daniel,	
COLNET Jean-Baptiste, CHENOT Tony,	
BOGARD Denis, MARTÍN Philippe, MATTE	
Jean-Michel	

<u>Secrétaire de séance</u> : Thierry DEGROOTE L'an deux mille dix sept le 20 Février à 18h30

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry DEGROOTE 2éme Adjoint

Objet: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de, Thierry DEGROOTE 2éme Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Patrick FLABAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif.
- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Sous- Préfecture Et publication

Le Président
Thierry DEGROOTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20170220-00417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Affichage: 28/02/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

